

**AVIS A LA BATELLERIE N° 2026/15
RIVIÈRE BAÏSE**

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur la rivière Baïse,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-002 du 19 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation sur la Baïse, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2026-01-12-00012 du 12 janvier 2026, donnant délégation de signature à M. Henri BOUYSES, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2026-01-21-00001 du 21 janvier 2026 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

INFORME

Les usagers de la rivière Baïse, que la commune de Lavardac organise son feu d'artifice, le lundi 13 juillet 2026 à 23 h 00. Le tir se fera depuis la rive gauche (PK 25+700) en face du quai situé rue de la cale. En conséquence le stationnement des bateaux sera interdit dans ce secteur, entre les PK 25+500 et 26+000, à partir de 14 h 00.

Les plaisanciers et autres usagers du cours d'eau prendront donc toutes les mesures utiles pour stationner en dehors du secteur concerné. Il est rappelé que le stationnement est interdit sous les ponts, à moins de 30 mètres des écluses et dans les garages d'écluses. De même, l'amarrage aux équipements des stations de pompage et aux arbres est interdit.

Enfin, il est à signaler que la navigation est interdite entre 19 h 00 et 9 h 00.

Agen, le **07 JUL. 2026**

Le chef de Service


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : 14/07/2026

